



ARRETE PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE, PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN MAGASIN ALDI ROUTE DE LA GORGUE SUR LA COMMUNE DE MERVILLE

Le Maire de la Commune de MERVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants et ses articles R.122-1 et suivants, relatifs aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements, ainsi que ses articles L.123-2-I-1° et L-123-19 et suivants, en particulier l'article L.123-19-1, ainsi que les articles R.123-46-1 et D.123-46-2, concernant les procédures de participation du public par voie électronique relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et la santé, donnant lieu à une évaluation environnementale après examen au cas par cas par l'autorité environnementale ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R.423-57 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MERVILLE, approuvé le 26 juillet 2017, et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée le 28 juin 2018, d'une modification simplifiée 2 le 20 septembre 2018 et d'une modification simplifiée 3 le 13 juillet 2020 ;

Vu la demande de permis de construire n° PC 059400 22 J 0058 déposée le 26 octobre 2022 par la SAS IMMALDI et Compagnie pour la construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 1 706.98 m², route de la Gorgue à Merville ;

Vu l'avis émis sur l'étude d'impact portant sur le projet, et jointe au permis de construire susvisé en date du 27 juin 2023 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Hauts-de-France ;

Vu la constitution du dossier soumis à une participation du public par voie électronique, comprenant notamment le permis de construire susvisé, une étude d'impact et son résumé non technique ;

Considérant que la demande de permis de construire portant sur des projets de travaux et de construction donnant lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas, feront l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique ;

SLO

Arrête

ARTICLE 1 : OBJET ET DATES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Il sera procédé du **lundi 21 août 2023 à 8h30 au mardi 19 septembre 2023 à 23h59 inclus**, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs, à une participation du public par voie électronique sur la demande de permis de construire de la SAS IMMALDI et Compagnie, 527 rue Clément Ader – Parc d'Activités de la Goële – 77230 DAMMARTIN EN GOELE, responsable du projet, pour la construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 1 706.98 m² situé route de la Gorgue à Merville.

L'autorité chargée d'ouvrir et organiser la procédure de participation du public par voie électronique est le Maire de Merville.

ARTICLE 2 : MESURES DE PUBLICITE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Un avis du public faisant connaître l'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sera inséré en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de cette consultation, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera également porté à la connaissance du public par voie d'affiches. Elles seront apposées quinze jours au moins avant le début de cette consultation du public et pendant toute sa durée, par les soins du Maire de Merville, et aux frais du responsable du projet, en l'occurrence, la SAS IMMALDI et Compagnie, dans la Mairie aux emplacements habituels d'affichage administratif. Le Maire de Merville attestera de sa réalisation.

Le responsable du projet procède à l'affichage de l'avis sur le lieu prévu pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de là où, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement. L'accomplissement de ces formalités est certifié par le Maire de Merville à l'issue de la procédure de consultation.

L'arrêté et l'avis de la procédure de participation du public par voie électronique sont également publiés sur le site internet de la Ville de Merville à l'adresse suivante : <https://ville-merville.fr>

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée mentionnée à l'article premier, l'ensemble du dossier dématérialisé sera mis à disposition du public sur le site internet : <https://ville-merville.fr>

Pendant toute la durée de la participation du public mentionnée à l'article premier, les éventuelles observations, propositions ou questions du public seront uniquement consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet : <https://ville-merville.fr>

Pendant toute la durée de la participation du public mentionnée à l'article premier, le dossier et le registre dématérialisés seront mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé en Mairie de Merville; siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public :

Place de la Libération

59660 MERVILLE

Service Urbanisme – rez-de-chaussée

Envoyé en préfecture le 02/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230801-020823A237_BS-AR

SLOW

Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants :

- Lundi, mercredi, jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h

Pendant toute la durée de la procédure mentionnée à l'article premier, sur demande expresse, une version papier du dossier papier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place au Service Urbanisme en Mairie de Merville, place de la Libération 59660 MERVILLE.

ARTICLE 4 : LE DOSSIER DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique comprend notamment :

- la note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public,
- La demande d'examen au cas n°2022-0099 reçue et considérée complète le 14 décembre 2022,
- Le projet soumis à étude d'impact le 23 janvier 2023,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- La note de présentation synthétique du projet,
- L'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact,
- Le mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale,
- Le dossier de Permis de Construire : PC 059400 22 J 0058
- Les avis des services consultés.

ARTICLE 5 : CLÔTURE DE LA PARTICIPATION ET RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

A l'expiration du délai de la procédure de participation du public par voie électronique mentionnée à l'article premier, le registre dématérialisé est automatiquement clos à partir du mardi 20 septembre 2023 à 0h00.

A l'issue du délai de la procédure de participation du public par voie électronique, le Maire de la Ville de Merville, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédige le document de synthèse relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

ARTICLE 6 : CONCLUSION DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique, le document de synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, sont ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet de la Ville de Merville : <https://ville-merville.fr>

Envoyé en préfecture le 02/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230801-020823A237_BS-AR

SLO

ARTICLE 7 : DECISIONS

A l'issue du délai d'instruction, le Maire de Merville statue par arrêté construire déposée par la SAS IMMALDI et Compagnie.

Cette décision, ainsi que dans un document séparé, les motifs de cette décision, sont également publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié à la procédure de participation du public par voie électronique : <https://ville-merville.fr> et sur le site internet de la Ville de MERVILLE : <https://ville-merville.fr>

ARTICLE 8 : FRAIS DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

L'ensemble des frais induits par la présente procédure de participation du public par voie électronique sont à la charge de la SAS IMMALDI et Compagnie, responsable du projet.

ARTICLE 9 : INFORMATION

Toute information concernant le projet de construction de la SAS IMMALDI et Compagnie pourra être sollicitée par courrier auprès du responsable du projet :

SAS IMMALDI et Compagnie

.527 rue Clément Ader

Parc d'Activités de la Goële

77230 DAMMARTIN EN GOELE

ARTICLE 10 : EXECUTION

Monsieur le Maire de Merville est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Nord. Le présent arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Merville, le 1^{er} août 2023

Pour le Maire, la 1^{ère} Adjointe

Sandra PLE





AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet de construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 1 706.98 m², route de la Gorgue sur la Commune de Merville ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 059400 22 J 0058

En application de l'article L.122.1 et L.123.19 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une consultation du public **du lundi 21 août 2023 à 8h30 au mardi 19 septembre 2023 à 23h59 inclus** du dossier concernant le projet de construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 1 706.98 m², route de la Gorgue sur la Commune de Merville ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 059400 22 J 0058.

Le responsable de ce projet est la SAS IMMALDI et Compagnie, 527 rue Clément Ader – Parc d'Activités de la Goële – 77230 DAMMARTIN EN GOELE.

Le dossier mis à la disposition du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprend : le dossier de demande de permis de construire, les avis émis sur cette demande, l'évaluation environnementale (étude d'impact), l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, une note de présentation du dossier mis à la consultation et l'arrêté du Maire donnant les renseignements et les conditions de cette mise à disposition.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Commune de Merville (<https://ville-merville.fr>), où les intéressés pourront en prendre connaissance et faire part de leurs observations ou questions sur le registre électronique qui sera mis à leur disposition le temps de la participation du public par voie électronique. Le dossier sur support papier et sur poste informatique sera consultable à la Mairie de Merville – Service Urbanisme – Place de la Libération – 59660 MERVILLE aux heures d'ouverture en vigueur.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de la Mairie de Merville par téléphone au 03.28.48.20.22 ou par mail à l'adresse urbanisme@ville-merville.fr

A l'expiration du délai de participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera adressée au maître d'ouvrage de l'opération de construction, la SAS IMMALDI et Compagnie qui adressera une réponse au Maire de Merville.

Le Maire de Merville est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 059400 22 J 0058. La décision prendra la forme d'un arrêté municipal accordant le permis de construire ou d'un arrêté municipal refusant l'autorisation ou d'une autorisation tacite valant accord en cas de silence gardé par l'administration au-delà du délai d'instruction.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à l'issue de la participation, la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse ainsi que la décision du Maire de Merville relative à la demande de permis de construire n° PC 059400 22 J 0058 seront consultables sur le site internet de la Commune (<https://ville-merville.fr>) pendant une durée de 3 mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.

Le Maire, Joël DUYCK

Avis de décès



AIRE-SUR-LA-LYS

Nous vous faisons part du décès de

Jean-Paul CARLIER

Agent général d'assurances retraité
Membre du Club 41 d'Aire-sur-la-Lys

survenu à Lille, le lundi 31 juillet 2023, à l'âge de 75 ans.

La célébration des funérailles aura lieu le samedi 5 août 2023, à 11 heures en la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, suivie de l'inhumation au cimetière dudit lieu dans le caveau de famille.

Réunion à l'église à 10 h 30.

L'offrande, en fin de cérémonie, tiendra lieu de condoléances.

De la part de Patricia CARLIER-ROBIN, son épouse, Camille et Frédéric BLACHON-CARLIER, Mathis, Margot, Perrine CARLIER,

Maité et Louis CAUDRELIER-CARLIER, Alban, ses enfants et petits-enfants, Brigitte FORMSTECHE-CARLIER, sa sœur, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, toute la famille et ses nombreux amis.

Jean-Paul repose au salon funéraire Lourdel 16 bis, place du Rivage 62120 Aire-sur-la-Lys, ouvert de 9 heures à 19 heures. Les visites sont souhaitées de 16 heures à 19 heures.

Vos condoléances sur www.pompesfunebres-lourdel.fr

Cet avis tient lieu de faire-part.

Patricia CARLIER 33, boulevard Clemenceau 62120 Aire-sur-la-Lys.

Pompes Funébres LOURDEL, 16 bis place du Rivage - 62120 Aire-sur-la-Lys ☎ 03.21.38.64.75



ROSENDAEL - COUDEKERQUE-BRANCHÉ

Sylvain et Laurent LIEVIN-LAMBLIN, Evelyne et Alexandre GAILLARD-LAMBLIN, ses enfants,

Audrey et Adrien NOBLET-LIEVIN, Cassandra LAMBLIN et Alex PRUVOST, Tiffany LAMBLIN et Scott CARON, ses petits-enfants

Lucas, Thomas, Léo, Emy, Louise, Lya, ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille.

le docteur BREFORT, son médecin traitant, le personnel de la maison de famille Jeanne Jugan à Rosendaël,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jony LAMBLIN

veuf de Madame Gisèle MARECAUX

survenu le lundi 31 juillet 2023, à Rosendaël, à l'âge de 86 ans.

Ses funérailles seront célébrées le vendredi 4 août 2023, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de l'Assomption à Dunkerque-Rosendaël, suivies de la crémation.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Pas de plaques, pas de fleurs artificielles.

Vous pouvez déposer vos messages de condoléances sur le site www.vandenbussche.fr

Pompes Funébres VANDENBUSSCHE -
DUNKERQUE - ROSENDAEL - SAINT-POL-SUR-MER
COUDEKERQUE-BRANCHÉ - GRAVELINES -
☎03.28.63.15.31



HONDSCHOOTE

La mort permet à une humble vie d'éclairer en une œuvre incomparablement plus belle.

Le Seigneur vient de rappeler à lui l'âme de

Monsieur Daniel DERYCKE

époux de Michèle DENYS

Retraité des Ets Uneal
Ancien colombophile d'Hondschoote

pluement décédé le lundi 31 juillet 2023, au centre hospitalier de Dunkerque s'âge de 74 ans.

Ses funérailles seront célébrées le vendredi 4 août 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Vaast d'Hondschoote suivies de l'inhumation au cimetière du dit lieu dans le caveau de famille.

Réunion à l'église à 14 h 20.

L'offrande, à l'issue de la cérémonie, tiendra lieu de condoléances.

De la part de

Madame Michèle DERYCKE - DENYS, son épouse, Dany DERYCKE et Saskia RAMAN, Stéphane DERYCKE T,

Dominique et Elodie DERYCKE - MOSER,

Ludovic DERYCKE et Stéphanie POMER,

Sylvia et Marc-Anthony PONTHIEU - DERYCKE,

Cécilia DERYCKE et Cédric DEGRAVE GRAVELINE,

ses enfants,

Yohan et Anaïs Soan,

Stassy, Mattias, Alban, Lise, Eulalie, Tristan, Nathan, Zoé, Elliot,

Adam, Eva, Sevan, Léa,

ses petits-enfants et arrière-petit-fils,

ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et filleuls

ainsi que toute la famille,

le service oncologie du CHD 5ème Est,

toutes les personnes du CHD qui l'ont entouré et soigné avec

dévouement,

Paul-Henry et Bénédicte, ses infirmiers,

Fabien et Fabrice, ses ambulanciers,

ses voisins et amis.

Dans l'attente de ses funérailles, Daniel repose à la chambre funéraire du CHD où la famille recevra les visites de 15 heures à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funébres RANCHY
59380 BERGUES - 59470 ESQUELBECCQ - ☎03 28 20 04 88
59470 BOLLEZEELE - 59492 HOYMELE

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

MARCHÉS PUBLICS

DIVERS



société immobilière grand hainaut

AVIS SANS SUITE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND HAINAUT (SIGH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directeur
40 BOULEVARD SALLY
59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 14 80 00

mél : correspondre@avs-france.com

web : <https://www.sigh-hainaut.fr/>

SIRET : 5488038200010

Objet : RELANCE LOT 4 - VALENCIENNES REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN 2

COMMERCES ET 3 LOGEMENTS SITES AU 48 RUE DE PARIS

Référence acheteur : REL 48 RUE PARIS

Nature du marché : Travail

Procédure adaptée

Classification CPV : Principales : 45454000 - Travaux de reconstruction

Attribution du marché : LOT n° 04 - Plâtres / Menuiseries intérieures / plafonds suspendus

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

Envoi le 28/07/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS



société immobilière grand hainaut

AVIS D'ATTRIBUTION

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND HAINAUT (SIGH)

M. PIERRE TONNEAU - Président du Directeur

40 BOULEVARD SALLY

59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 14 80 00

mél : correspondre@avs-france.com

web : <https://www.sigh-hainaut.fr/>

SIRET : 5488038200010

Objet : MOE SAINT SAULVE - REHABILITATION THERMIQUE DE 14 LOGEMENTS

INDIVIDUELS

Référence acheteur : MOE STSAULVE SPADA

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

Attribution du marché

Date de publication : 28/07/23

Marché n° : 20230550

BE-BAT, 60 RUE LEON GAMBETTA, 59320 HAUBOURDIN

Montant HT : 61 992,00 Euros

Envoi le 28/07/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet de construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 6.706,98 m², route de la Gorgue sur la Commune de Merville ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 059400 22 J 0058

En application de l'article L.122.1 et L.123.19 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une consultation du public du lundi 21 août 2023 à 8h30 au mardi 19 septembre 2023 à 20h59 (inclu le dossier concernant le projet de construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 6.706,98 m², route de la Gorgue sur la Commune de Merville ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 059400 22 J 0058).

La responsabilité de ce projet est la SAS IMMALDI et Compagnie, 527 rue Clément Ader - Parc d'activités de la Gorgue - 77300 DAMMARTIN EN SOULE.

Le dossier mis à la disposition du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprend : le dossier de demande de permis de construire, les avis émis sur

cette demande, l'évaluation environnementale (étude d'impact), l'avis de l'autorité

environnementale, la mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, une note de

présentation du dossier mis à la consultation et l'avis du Maire, contenant les

renseignements et les conditions de cette mise à disposition.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Commune de Merville (<https://ville-merville.fr/>), où les intéressés pourront en prendre connaissance et faire part de

leurs observations ou questions sur le registre électronique qui sera mis à leur disposition le

temps de la participation du public par voie électronique. Le dossier sur support papier et

sur support informatique sera consultable à la Mairie de Merville - Service Urbanisme - Place

de la Libération - 59660 MERVILLE aux heures d'ouverture en vigueur.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de la Mairie de Merville par

téléphone au 03 28 48 20 22 ou par mail à l'adresse urbanisme@ville-merville.fr.

À l'expiration du délai de participation du public, une synthèse des observations et des

propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera adressée au maître

d'ouvrage de l'opération de construction, la SAS IMMALDI et Compagnie qui adressera une

réponse au Maire de Merville.

Le Maire de Merville est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire n°

PC 059400 22 J 0058. La décision prend la forme d'un arrêté municipal accordant le

permis de construire ou d'un arrêté municipal refusant l'autorisation ou d'une autorisation

facile suivant accord en cas de silence gardé par l'administration, au-delà du délai

d'instruction.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à

l'issue de la participation, la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse ainsi que la

décision du Maire de Merville, seront déposés au service de la participation du public

à la Mairie de Merville, 22 J 0058, seules consultables sur le site internet de la Commune (<https://ville-merville.fr/>)

pendant une durée de 3 mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.

Le Maire, Joël BUYCK

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

CAR-IMMO

SCI au capital de 300 €
Siège social : 8 rue philippe labon, 5 IMPASSE PASSEUR 59260 HELLEMES LILLE
RCS LILLE METROPOLIE 504 835 729

L'assemblée générale extraordinaire du 29/07/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à liquidation Moneau CARUE Jérôme, dénommé 239 boulevard des allées, 239 boulevard des allées, 59148 FLINES LEZ RACHES et à l'effet de la liquidation, chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce LILLE METROPOLIE.

JEROME CAREJE

Arrêté du 27/12/2022
Titre 2023 : 18.2214.111 (carrière)

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 379 euros
- SAS : 189 euros
- SASU : 135 euros
- SNC : 210 euros
- SARL : 141 euros
- SARL - EURL : 118 euros
- Sociétés SC (sauf SCI) : 211 euros
- SD : 181 euros

Constitution de GAEC :
tarification au caractère

Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales) :
- dissolution : 146€ HT
- clôture de liquidation : 106€ HT
- Procédure collective :
- jugement d'ouverture : 83€ HT
- jugement de clôture : 34€ HT
- Changement de nom : 25€ HT

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

Ville de MERVILLE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet de construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 1706,96 m², route de la Gorgue sur la Commune de Merville ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 059400.22.J.0058

En application de l'article L122-1 et L123-19 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une consultation du public du lundi 21 août 2023 à 8h30 au mardi 19 septembre 2023 à 23h59 inclus du dossier concernant le projet de construction d'un commerce ALDI et d'un commerce Henri Boucher pour une surface de plancher totale de 1.706,96 m², route de la Gorgue sur la Commune de Merville ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 059400.22.J.0058

Le responsable de ce projet est la SAS IMALDI et Compagnie, 527 rue Clément Ader - Parc d'activités de la Gorgue - 57730 DAMMARTIN EN GOËLE. Le dossier mis à la disposition du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprend : le dossier de demande de permis de construire, les avis émis sur cette demande, l'évaluation environnementale (étude d'impact), l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémo en réponse du pétitionnaire à cet avis, une note de présentation du dossier mis à la consultation et l'arrêté du Maire donnant les renseignements et les conditions de cette mise à disposition.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Commune de Merville (<http://www.ville-merville.fr>), ou les horaires indiqués en dessous. La synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera adressée au maire d'urgence de l'opération de construction, la SAS IMALDI et Compagnie qui adressera une réponse au Maire de Merville.

Le Maire de Merville est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 059400.22.J.0058. La décision prendra la forme d'un arrêté municipal accordant le permis de construire ou d'un arrêté municipal refusant l'autorisation ou d'une autorisation tacite valant accord et cas de silence gardé par l'administration suite à l'absence d'instruction.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à l'issue de la participation, le réponse du maître d'ouvrage à la synthèse ainsi que la décision du Maire de Merville relative à la demande de permis de construire n° PC 059400.22.J.0058 seront consultables sur le site internet de la Commune (<http://www.ville-merville.fr>) pendant une durée de 3 mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.

Le Maire, Joël DUYCK

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

Constitution

Forme : société par actions simplifiée
Dénomination : SOCIEN EQUIPEMENTS
Objet : le commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
Siège : 89 route de Saint Omer, LA CH DES CHAMPS 59173 RESCUREUR
Durée : 99 ans
Capital : 3.000 €
Président : Mme Sabine KLACZYNSKA, 89 Route de Saint Omer, lieu-dit LA CH DES CHAMPS 59173 RESCUREUR
RCS : DUNKERQUE
Pour avis.

CONSTITUTION

Il a été constituée une société par actions simplifiée, le 27 juillet 2023, à ROUBAIX.
Dénomination : A CASA DI MARIA
Forme : Société civile
Siège social : 30 avenue de la Mame, 59220 Wasquehal
Objet : L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport ou autrement, la propriété et à titre exceptionnel, la vente de tous immeubles nus ou non bâtis.
Durée de la société : 99 années
Capital social fixe : 40000 euros
Cession de parts et agrément : Libre entre associés et aux successeurs en ligne directe, agissant de tous les associés pour les tiers.
Gérant : Madame Aline FOLLIOT-WBAUX, demeurant 30 avenue de la Mame, 59220 Wasquehal
Gérant : Monsieur Pierre FOLLIOT, demeurant 30 avenue de la Mame, 59220 Wasquehal
La société sera immatriculée au RCS de Lille Métropole.

Constitution

Par acte SSP du 13/07/2023, il a été constituée une SAS dénommée KAPOK TECH. DURÉE : 99 ans; SIEGE SOCIAL : 12 rue Nicolas Leblanc 59000 LILLE. CAPITAL SOCIAL : 1.000 €
OBJET SOCIAL : La prise de participation, par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers, et valeurs mobilières de toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, y inclus toutes opérations annexes ou connexes à ladite prise de participation et la réalisation de toutes opérations commerciales, la gestion et l'animation, sous toutes formes appropriées de ses filiales et de ses participations. La participation active à la conduite de la politique du groupe ainsi constituée, au contrôle de ses filiales et, le cas échéant et à titre purement interne, la fourniture de services, sociétaux, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers. La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement. PRESIDENT : Monsieur Thibault REVERRE demeurant à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE (59350), 29 rue de l'Amiral Courbet. DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Simon COLLIE demeurant à LILLE (59000), 12 rue Nicolas Leblanc CLAUSE D'AGREMENT : Toutes les décisions d'actions, même entre actionnaires, sont prises au respect du droit de préemption, conforme aux actionnaires et à l'agrément ACCES AUX ASSEMBLÉES : Chaque actionnaire a le droit de pétitionner aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. RCS : LILLE METROPOLE

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

FIDUCIAL

Constitution
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 juillet 2023 à ERINGHEM, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société par actions simplifiée. Dénomination sociale : FLANDRE MARITIME IMMOBILIER. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 228 Rue des Tilleul 59470 ERINGHEM. Objet : social : activité de marchand de biens immobiliers. Durée de la Société : 99 ans suivant immatriculation au RCS de DUNKERQUE. Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Agrément : La cession d'actions est soumise à l'agrément de la majorité des associés disposant du droit de vote. Président : Monsieur Julien DAMIENS Demeurant : 228 Rue des Tilleul ERINGHEM (59470). Immatriculation RCS DUNKERQUE.

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

EARL MERCIER

Par décision d'AGE en date du 19 juillet 2023, la collectivité des associés de la société IMBABOUE au RCS de DOUAI sous le numéro 829 170 984, a décidé, à compter du 01/07/2023 de relever Monsieur MERCIER Franck des fonctions de gérant qu'il occupait jusqu'ici. Par conséquent, la collectivité des associés a procédé à la mise à jour de statuts. Les modifications seront effectuées au RCS de DOUAI. Pour avis à la gérance.

Changement de président

ACT AUTOMOBILES
SAS au capital de 15.000,00 €
Siège social : 150 chemin du Billennol, 59223 Renon
RCS LILLE METROPOLE : 490 714 276
Aux termes de la décision collective unanime des associés en date du 30 juin 2023, M. Tristan CATTEAU, demeurant à ANSTALING (59150) 19 rue Edouard Branly, a été nommé Président en remplacement de M. Mathieu CATTEAU à compter du 30 juin 2023. Il est fait mention au RCS de LILLE METROPOLE.
Pour avis.

SAS AREC DEVELOPPEMENT

L'assemblée générale des associés de la SAS au capital de 1.000.000 €. Siège social : WASQUEHAL 59090 - 145 rue du Haut Village, 919 661 157 RCS LILLE METROPOLE, en date du 19 juin 2023, nomme en qualité de Commissaire aux Comptes, Maître, la société DILIGENTIA AUDIT, membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France, domiciliée à LILLE - 59000 - 111 rue Barthelemy.
Pour avis.

Etablissements DESCHILDRE

Société Anonyme en liquidation au capital de 152.449,02 euros. Siège Social et de liquidation : 341 avenue de Dunkerque 59160 LOMME-SI-REN 887 180 115 RCS LILLE METROPOLE. L'AG du 30/11/2022 a approuvé les comptes de liquidation, dont il quitte à la Liquidation Madame Chantal DEBRABANERE, et décharge celle dernière de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

FRAISERIAIE DE LA FERME DES CRINS BLANCS

SASU au capital de 500 €
Siège social : 1091, Voie Communale les Cinq Rues 59190 HAZEBOUCK
RCS DUNKERQUE 898 251 830
L'assemblée générale extraordinaire du 25/07/2023 a approuvé la dissolution volontaire de la société à compter du 25/07/2023. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Monsieur BOUDRINGHIN Patrice, demeurant 1091, Voie Communale les Cinq Rues, 59190 HAZEBOUCK et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce DUNKERQUE.
Patrice BOUDRINGHIN

SCI BOUBOUQUE CENTRE

en liquidation au capital de 2.000 €
Siège social : 314 Boulevard Clémenceau
49700 MARCO EN BAROEUL
484 822 044 RCS LILLE METROPOLE

Avis de clôture de liquidation

Suivant décision collective des associés en date du 31/12/22 il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur la SAS LOGIFLANDRES, représentée par M Olivier LESUR, liquidateur, dont le siège est à MARCO EN BAROEUL (59700) 314 Boulevard Clémenceau et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole. Mention sera faite au RCS de Lille Métropole.

BIZET-MAUPASSANT Société civile de construction vente (SCCV)

au capital de 1000 euros.
Siège social : 11 avenue du Maréchal Foch 59130 LAMBERSART
RCS LILLE METROPOLE 830 435 574
Le 30 juin 2023, l'assemblée générale a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE.

Vous aussi, rejoignez notre communauté Facebook

Indicateur des Flandres
indicateurdesflandres.fr

Rester connecté avec votre actu

www.facebook.com/indicateurdesflandres

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Avec actulegales.fr vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an »

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises



POLICE MUNICIPALE

N° : 106/2023

Police Municipale de Merville



Merville
Villages de la Vallée

19 rue Thiers
BP 49
59660 MERVILLE
03 28 48 82 03

RAPPORT DE CONSTATATION

CODE NATINF PRINCIPAL :
LIBELLE :
REFERENCE :
CLASSE :

-- ANALYSE & REFERENCE --

AFFAIRE: Projet commerce aldi et Henri Boucher
OBJET: Constat d'affichages
LIEU: Rue De La Gorgue - 59660 Merville (France)
SECTEUR:
NOTIFICATION: Des documents sont associés à cette fiche.

-- INFRACTIONS COMPLEMENTAIRES --

En l'an deux mille vingt trois, le quatre Août à treize heures et cinquante-et-un minutes,

--- Je soussigné(e), PETYT Didier Chef de Service de Police Municipale, ---
--- Assisté(e) de , ---
--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de Merville ---
--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République d'Hazebrouck et M. le Préfet des Hauts de France ---
--- Vu les articles 21/2°, 21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Rapportons les faits suivants :

Ce jour, vendredi 4 août 2023, nous trouvant en service de surveillance générale, rue Bournoville, nous recevons un appel téléphonique de Monsieur SANTRAINE du service urbanisme nous demandant de bien vouloir nous rendre route de la Gorgue pour constater l'installation et l'affichage d'un avis de participation du public par voie électronique.

Au cours de notre patrouille, nous constatons l'apposition du panneau susmentionné au niveau de l'intersection de la rue Duriez et de la route de la Gorgue, (photographies n° 1 et 2).

Poursuivant notre mission, nous vérifions la présence sur le panneau d'affichage du service urbanisme la présence de l'avis de participation du public par voie électronique concernant le projet de construction d'un commerce Aldi et d'un commerce Henri Boucher. Les affiches sont bien visibles, (photographies n° 3 et 4).

Fait et clos, à MERVILLE, le 4 août 20213,

-- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CI-DESSUS --

Qualité	Nom/Prénom	Profession	Adresse	Téléphone

Fait et clos, le 04/08/2023 à MERVILLE
PETYT Didier, Chef de Service de Police Municipale
Signature

Intervenants :



-- DESTINATAIRES --

Date de clôture : Le 04/08/2023

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur le Maire
1	Archives PM

Vu pour être transmis

(Cachet & Signature)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nord (59)

Police Municipale de Merville

MERVILLE, le 04/08/2023



<p>PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE</p>

<p>Planche photographique : Rapport 106/2023</p>

<p>Nombre de photo(s) : 4</p>

<p>Adresse des faits : Rue De La Gorgue 59660 MERVILLE France</p>

Police Municipale de Merville

19 rue Thiers

BP 49

59660 MERVILLE 59660 MERVILLE

Tél : 03 28 48 82 03

Fax :



Fichier : PHOTO N° 02 - VUE RAPPROCHEE AFFICHAGE
ENQUETE PUBLIQUE EXTERIEUR.jpg
Remonté le : 04/08/2023 14:04

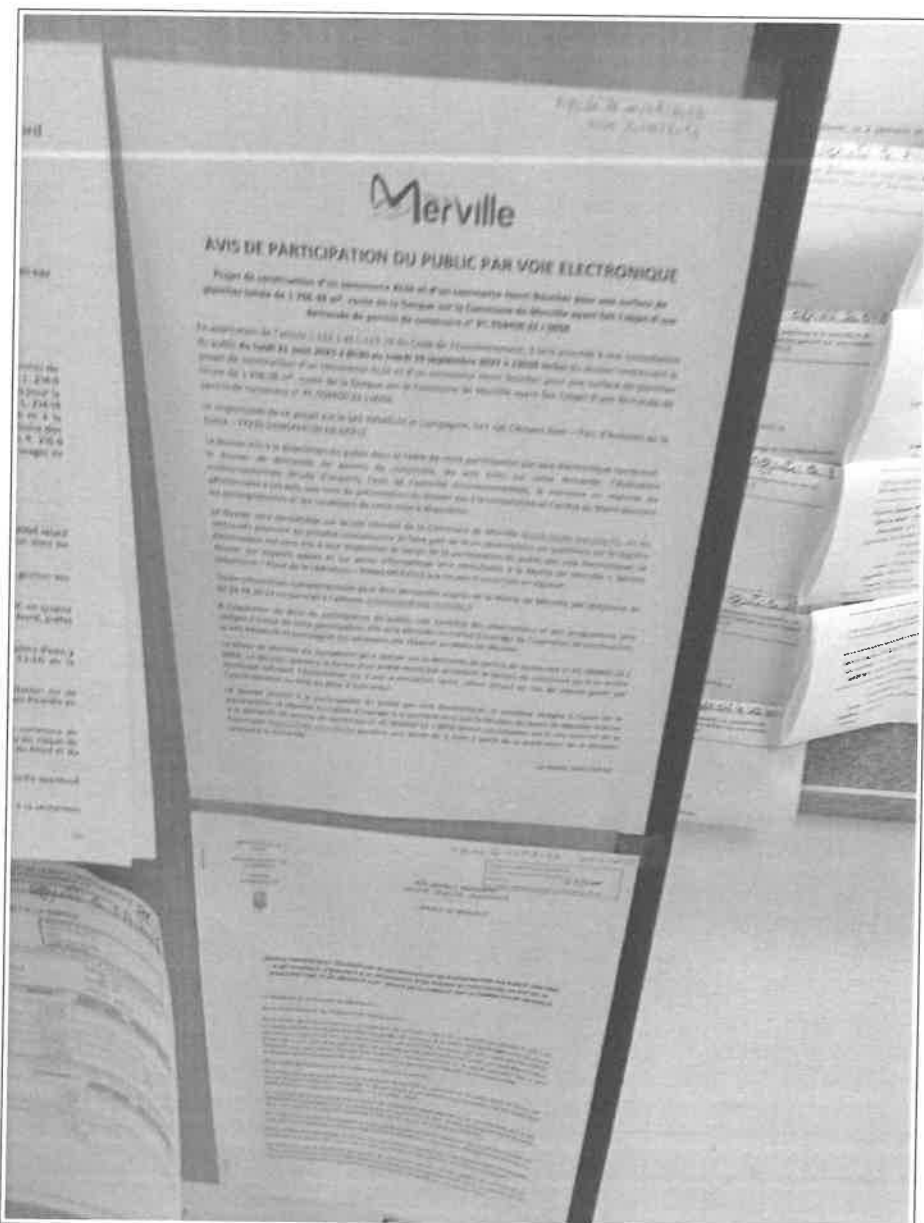




Fichier : PHOTO N° 1 - AFFICHAGE ENQUETE PUBLIQUE ALDI
EXTERIEUR.jpg

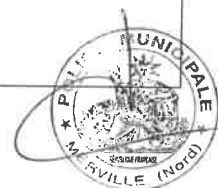
Remonté le : 04/08/2023 14:03





Fichier : PHOTO N° 3 - AFFICHAGE INTERIEUR MAIRIE - ENQUETE PUBLIQUE INTERIEUR.jpg

Remonté le : 04/08/2023 14:08



Commune (et/ou l'intercommunalité) pendant une durée de 3 mois à partir de la publication de la décision relative à la demande

LE MAIRE, JULES DUYCK

REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
MAIRIE DE MERVILLE

ARRÊTÉ PRÉVOYANT L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, PRÉVABLE À LA DÉTERMINATION D'UN PÉRIMÈTRE D'INTERCOMMUNALITÉ EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AÉRIÉ ADHÉRENT À LA GABRIELLE SUR LA COMMUNE DE MERVILLE

Le Maire de la Commune de Merville,

Vu le Code National des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 100 et 44 suivants et les articles R. 112-1 et suivants, notamment en ce qui concerne les projets de territoire d'intercommunalité, ainsi que les articles L.123-1 et L.123-10 du Code de l'Urbanisme, en particulier l'article L.123-10, ainsi que les articles relatifs aux opérations d'aménagement d'affaires, d'urbanisme et de zones, notamment l'article R. 123-10 du Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R. 123-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R. 123-10 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Merville, approuvé le 29 juillet 2007, en vertu duquel il est autorisé à modifier le 21 juillet 2023, et son application approuvée le 22 septembre 2023 ;

Vu le dossier de demande de participation par voie électronique relatif au projet de territoire d'intercommunalité en vue de la construction d'un bâtiment aéré adhérent à la Gabrielle sur la commune de Merville ;

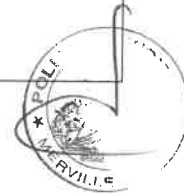
Vu les motifs de l'acte de participation par voie électronique relatif au projet de territoire d'intercommunalité en vue de la construction d'un bâtiment aéré adhérent à la Gabrielle sur la commune de Merville ;

Vu la consultation en matière de participation par voie électronique relative au dossier de demande de participation par voie électronique relatif au projet de territoire d'intercommunalité en vue de la construction d'un bâtiment aéré adhérent à la Gabrielle sur la commune de Merville ;

Considérant que le dossier de participation par voie électronique relatif au projet de territoire d'intercommunalité en vue de la construction d'un bâtiment aéré adhérent à la Gabrielle sur la commune de Merville a été soumis à la consultation en matière de participation par voie électronique après un examen de sa pertinence et que le dossier de participation par voie électronique relatif au projet de territoire d'intercommunalité en vue de la construction d'un bâtiment aéré adhérent à la Gabrielle sur la commune de Merville a été soumis à la consultation en matière de participation par voie électronique ;

France services

Fichier : PHOTO N° 04 - AFFICHAGE INTERIEUR MAIRIE - ENQUETE PUBLIQUE INTERIEUR (2).jpg
Remonté le : 04/08/2023 14:09



COMPOSITION DU DOSSIER MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PPVE

- Registre des observations du public
- Note de présentation du dossier mis à la consultation
- Arrêté du Maire prescrivant l'ouverture d'une procédure de PPVE
- Avis de PPVE
- Dossier de demande de permis de construire
- Avis émis sur cette demande
- Evaluation environnementale des projets – guide de lecture de la nomenclature
- Evaluation environnementale (étude d'impact sur l'environnement et la santé des populations)
- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
- Mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis (note en réponse et résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé des populations)

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "lebleumaryline@gmail.com"<lebleumaryline@gmail.com>

Date : 21/08/2023, 08:35

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Lebleu

email :

lebleumaryline@gmail.com

message :

L'endroit où se trouve actuellement aldi est parfait, idéalement accessible a pied, près du centrene le bougé pas ! Et puis si c'est pour encore mettre des logements pitié non !

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "pierre-lecoustre@sfr.fr"<pierre-lecoustre@sfr.fr>

Date : 21/08/2023, 09:14

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Lecoustre

email :

pierre-lecoustre@sfr.fr

message :

Bonjour Je pense que l'endroit n'est pas approprié, il est trop loin du centre ville cela va poser problème pour les personnes n'ayant pas de moyens de locomotion et de plus il y a également destruction d'un espace naturel qui accueille de nombreuses espèces animales et végétales

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "paul.deleurence@wanadoo.fr" <paul.deleurence@wanadoo.fr>

Date : 21/08/2023, 09:50

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Florence Deleurence

email :

paul.deleurence@wanadoo.fr

message :

Surtout l'éloignement de la ville pour les personnes ne disposant pas de véhicules

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "j.sense@orange.fr" <j.sense@orange.fr>

Date : 21/08/2023, 11:23

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

SENSE

email :

j.sense@orange.fr

message :

Je suis contre.. Il y a déjà peu de commerces alimentaires (sauf boulangeries) .1 Boucherie . pas de primeurs. . 1 " superette" Par contre des coiffeurs , des immobiliers en nombre à croire que c'est la priorité des Mervillois LIDL et Super U en périphérie Merci pour les personnes âgées sans moyens de transports; merci pour l'environnement et l'incitation à utiliser la voiture individuelle.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville
De : "lesage.alexandre59@laposte.net"<lesage.alexandre59@laposte.net>
Date : 21/08/2023, 12:46
Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :
urbanisme@ville-merville.fr

objet :
Avis sur le projet ALDI Merville

nom :
alexandre lesage

email :
lesage.alexandre59@laposte.net

message :
Bonjour. Je suis contre ce projet. Je souhaite que ALDI reste à son emplacement d'origine

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "dwwdiphone@gmail.com" <dwwdiphone@gmail.com>

Date : 21/08/2023, 13:29

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Wicquart

email :

dwwdiphone@gmail.com

message :

Il serait mieux vers le Château d'Eau comme prévu initialement. Et être loin de la déchèterie.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "eden.duquenne@orange.fr" <eden.duquenne@orange.fr >

Date : 21/08/2023, 17:48

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Duquenne

email :

eden.duquenne@orange.fr

message :

Arbustes, arbres et biodiversité qui vont en pâtir. Je suis donc contre ce projet. Soit trouver un endroit qui est déjà bétonné ou ne plus avoir d aldi. Nous avons super u qui est un magasin très bien pour notre ville. Aldi n'est plus moins cher. Contre aussi pour les riverains qui ont, pour certains, la nature devant chez eux.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "boukouira.farida@gmail.com"<boukouira.farida@gmail.com>

Date : 21/08/2023, 19:16

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Boukouira

email :

boukouira.farida@gmail.com

message :

Bonjour Ce n'est pas une bonne idée de déplacer le magasin aldi vous allez le décentraliser, pour les habitants sans voiture cela sera compliqué et il perdra des clients c'est fort probable

Cordialement

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "cassandra.palade@hotmail.fr"<cassandra.palade@hotmail.fr>

Date : 21/08/2023, 19:42

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Palade

email :

cassandra.palade@hotmail.fr

message :

Bonjour je suis favorable au projet

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "fanfan591@laposte.net" <fanfan591@laposte.net>

Date : 21/08/2023, 20:27

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

COLLERIE claudie

email :

fanfan591@laposte.net

message :

avis positif sur le projet d aldi route de la gorgue ;; sa nous arrange vraiment car je vais pouvoir aller faire mes courses a pieds ;; tres contente de se projet qui j espere se fera ;;;

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "melaniie0@hotmail.fr"<melaniie0@hotmail.fr>

Date : 21/08/2023, 20:35

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Lahaye

email :

melaniie0@hotmail.fr

message :

Je suis favorable à ce projet, une petite zone commerciale à merville c'est ce qui manque .

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "sylviaurier59@gmail.com" <sylviaurier59@gmail.com>

Date : 21/08/2023, 20:39

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Desmadrille

email :

sylviaurier59@gmail.com

message :

Bonjour, Habitant a merville depuis 1 an seulement, j apprecie toutes les commodités que Merville nous offre,et un nouveau aldi pourquoi pas. Merci

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "martin.grember@laposte.net" <martin.grember@laposte.net>

Date : 21/08/2023, 20:48

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Martin Grember

email :

martin.grember@laposte.net

message :

Ça fait loin pour y parvenir à pied et ça sera dangereux pour ceux en vélo. Vive les voitures dans Merville pour faire 1km on applaudit l'écologie. Avant il y avait ED, Dynamite, et j'en passe aujourd'hui plus rien. Et les dernières choses bien pratique comme Aldi on va les mettre a l'extérieur du centre ville et les bloquant sur le projet de la friche Traitex alors qu'à cet endroit ça aurait été parfait. Belle initiative pour rendre la ville morte et qui servira juste de passage pour les automobilistes. Cordialement.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "emily596@hotmail.fr"<emily596@hotmail.fr>

Date : 21/08/2023, 20:51

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Lamoitte

email :

emily596@hotmail.fr

message :

Très bonne idée 👍

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "Sebastien.Primeur@gmail.com" <Sebastien.Primeur@gmail.com >

Date : 21/08/2023, 21:20

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Charles

email :

Sebastien.Primeur@gmail.com

message :

Bonjour mon avis Tout c magasin tue les petits commerces Il y en a bien assez Charles Sébastien

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "eidealice@hotmail.fr" <eidealice@hotmail.fr>

Date : 21/08/2023, 21:46

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

ALICE PEROZ

email :

eidealice@hotmail.fr

message :

Je ne vois pas l'intérêt de construire ces commerces qui seront éloignés du centre ville. La localisation près de la pizzeria Le Panda (ancienne gare) ou l'ancienne friche à côté du collège Saint Robert sont bien mieux indiquées. Il y a des zones à réhabiliter ailleurs sur la commune, pourquoi encore et toujours construire ?! Habitant cette rue, je ne désire aucunement voir des commerces s'y installer. On est en sortie de ville, le plus gros de la population n'étant pas de ce côté, quels intérêts ? Attirer les squatteurs hors du centre ? Dénaturer encore plus la campagne ?

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "Eddy.dehette@wanadoo.fr" <Eddy.dehette@wanadoo.fr >

Date : 21/08/2023, 22:07

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Dehette

email :

Eddy.dehette@wanadoo.fr

message :

Je trouve l'emplacement futur du magasin très bien pour merville, cela permettra une circulation plus fluide à la périphérie de l'emplacement actuel et en même temps si il peu permettre d'éloigner les piliers de bistrot de l'une des entrées de la ville, c'est pour moi une très bonne chose,

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "caroline.baude@orange.fr" <caroline.baude@orange.fr>

Date : 21/08/2023, 22:34

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Baude

email :

caroline.baude@orange.fr

message :

Pour

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "thdelgrange@laposte.net" <thdelgrange@laposte.net>

Date : 21/08/2023, 23:17

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Delgrange

email :

thdelgrange@laposte.net

message :

Non à la construction. Encore du passage sur cette route qui seras déjà impacté par la construction de la déchetterie (projet dailleur stupide , hors du bon sens, honteur voir même débile)
Cordialement.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "Sev591973@hotmail.fr" <Sev591973@hotmail.fr >

Date : 21/08/2023, 23:22

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Vermeule severine

email :

Sev591973@hotmail.fr

message :

A l'heure d'aujourd'hui tout le monde prend son auto pour faire les courses donc la ou ailleurs

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "caroline.chieus@laposte.net"<caroline.chieus@laposte.net>

Date : 21/08/2023, 23:50

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Chieus

email :

caroline.chieus@laposte.net

message :

C'est une bonne idée, Et pourquoi pas amener d'autres enseignes pour faire une petite zone commerciale (en fonction de la place) Épicerie, crèmerie/fromagerie

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "corsadidi@wanadoo.fr"<corsadidi@wanadoo.fr>

Date : 22/08/2023, 00:44

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Hennebel

email :

corsadidi@wanadoo.fr

message :

Bonsoir, Tout d'abord merci d'avoir pensé à solliciter les citoyens dans le cadre de ce projet. Je pense que le magasin actuel suffit... D'autant plus qu'il s'est refait une petite beauté il y a peu de temps donc clairement je ne vois pas l'intérêt d'en construire un nouveau... Par ailleurs, sait-on ce qu'il adviendrait de l'éventuel bâtiment actuel ? Si le but est de raser pour en faire des logements sociaux je suis contre. Sans loger tout le monde à la même enseigne, ceci serait susceptible d'amener encore plus de "racailles" dans notre ville. Désolée de parler franchement mais c'est le but de cette enquête. Et, si c'est pour laisser le local à l'abandon pendant des années au risque d'en faire un squat pour les jeunes délinquants ce n'est pas utile non plus à mon sens. Un projet porté sur l'écotourisme serait, je pense, le bienvenu. Nous pourrions imaginer un genre de rando-rails comme celui dans le 62 près de St Omer. Ceci dans le but d'attirer les touristes afin de développer le commerce. Il faut préserver la faune, la flore et le patrimoine culturel et historique de Merville en y amenant des activités ludiques, sportives... Un contournement serait évidemment à prévoir afin de désengorger la route de la Gorgues par le biais d'un pont à partir duquel nous pourrions rejoindre Super U. Merville est devenue très difficile à traverser aux heures de pointes, le centre ville est dangereux de part les comportements inappropriés de nombreux usagers piétons ou véhiculés ; un contournement serait idéal. Quitte à investir la priorité est là ! Dans l'espoir d'avoir soumis quelques idées sympas 😊

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "Vincentpattin59660@outlook.fr" <Vincentpattin59660@outlook.fr>

Date : 22/08/2023, 09:36

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Pattin

email :

Vincentpattin59660@outlook.fr

message :

Je trouve que cela fait un peu loin pour les personnes non vehiculer et les personnes âgés

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "Pailleuxyolande@yahoo.fr" <Pailleuxyolande@yahoo.fr >

Date : 22/08/2023, 10:02

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Pailleux

email :

Pailleuxyolande@yahoo.fr

message :

C bien qu'il sagrandisse mais n'est ce pas éloigné du centre ville pour les personnes sans voitures je pense aux personnes âgées il aurait été préférable de se rapprocher du centre ça c mon avis

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "karine591979@hotmail.fr" <karine591979@hotmail.fr>

Date : 22/08/2023, 10:41

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Duez

email :

karine591979@hotmail.fr

message :

Je trouve que c est très bien qu'il arrive la il sera plus grand et plus propre

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "Oasseman@orange.fr" <Oasseman@orange.fr>

Date : 22/08/2023, 11:19

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Asseman

email :

Oasseman@orange.fr

message :

Non..aucun interet alors qu il y a juste a refaire l.ancien.. Eloignement du centre ville

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "celinajanszen51@gmail.com" <celinajanszen51@gmail.com >

Date : 22/08/2023, 12:37

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Janszen

email :

celinajanszen51@gmail.com

message :

Je trouve trop loin Tout le monde a pas de vehicule quel intere de faire des ttravaux et de demolire

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "diennelouise5@gmail.com" <diennelouise5@gmail.com>

Date : 22/08/2023, 14:44

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Dienne

email :

diennelouise5@gmail.com

message :

Bonjour, le déménagement de aldi de me dérange pas, bien au contraire. Il sera plus simple d'accès.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville
De : "jacqueline.braems@orange.fr"<jacqueline.braems@orange.fr>
Date : 22/08/2023, 15:54
Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :
urbanisme@ville-merville.fr

objet :
Avis sur le projet ALDI Merville

nom :
Braems

email :
jacqueline.braems@orange.fr

message :
Bonjour je suis contre pour magasin aldi et Henri boucher rte de la gorgue merci de prendre en compte mon avis

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "jacqueline.logez@gmail.com" <jacqueline.logez@gmail.com>

Date : 22/08/2023, 17:05

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Logez

email :

jacqueline.logez@gmail.com

message :

Je suis pour le projet de construction du nouvel Aldi et Henri Boucher rue de la gorgue à Merville.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "daniel.minnaert@wanadoo.fr" <daniel.minnaert@wanadoo.fr>

Date : 22/08/2023, 21:04

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Minnaert

email :

daniel.minnaert@wanadoo.fr

message :

Je suis pour la construction d1 nouveau Aldi

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "jimmy198426@outlook.fr"<jimmy198426@outlook.fr>

Date : 22/08/2023, 22:30

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Leclercq jeremy

email :

jimmy198426@outlook.fr

message :

Bonsoir moi je suis contre le demenagement du magasin aldi route de la gorgue nous habitont rue du pont de pierre et a pied sa fait tres loin .

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "p.mouchon@orange.fr"<p.mouchon@orange.fr>

Date : 22/08/2023, 23:04

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Mouchon

email :

p.mouchon@orange.fr

message :

Je suis complètement d'accord pour le nouveau magasin Aldi, il est temps je pense.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "jeremy.bellengier@gmail.com" <jeremy.bellengier@gmail.com>

Date : 23/08/2023, 20:36

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Bellengier

email :

jeremy.bellengier@gmail.com

message :

Pourquoi venir construire à cet endroit alors qu'il existe déjà un bâtiment qui va probablement devenir une friche à l'avenir.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "patrick2204@outlook.com" <patrick2204@outlook.com>

Date : 23/08/2023, 23:57

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

VANEECKHOUTTE

email :

patrick2204@outlook.com

message :

C'est très bien comme c'est maintenant !!! Quand va-t-on cesser de construire démolir, reconstruire ; bétonner ?? Et la pollution là-dedans ? Décidément l'appât du gain n'a pas de limite !!

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "franciscampagne@gmail.com" <franciscampagne@gmail.com>

Date : 01/09/2023, 18:01

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

Francis CAMPAGNE

email :

franciscampagne@gmail.com

message :

Je suis favorable au déménagement d'ALDI et Henri Boucher vers les terrains vacants le long de la Route de la Gorgue. L'emplacement actuel d'ALDI n'aurait jamais dû recevoir ce "cube" inesthétique, surtout qu'il est situé sur le plus beau point de vue qu'on a sur la ville en venant de Calonne, ou par la véloroute qui arrive d'Haverskerque et Aire, ou en bateau quand ce sera possible. L'emplacement actuel d'Aldi a un fort potentiel pour le tourisme et pour la détente des Mervillois.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "lexpostudio@gmail.com" <lexpostudio@gmail.com>

Date : 04/09/2023, 15:01

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

POTIER Alexandre

email :

lexpostudio@gmail.com

message :

Bonjour et merci de nous permettre à chacun de donner son avis. C'est un très beau projet, pour sa réussite totale voici mes suggestions : - il faut qu'il y est un maximum de végétation (arbres, haies, ...) car depuis que c'est en friche, bon nombre d'animaux y ont pris leurs habitudes. - l'accès au parking serait beaucoup plus facile si un petit rond-point était créé, car la circulation Route de la Gorgue est très fréquentée. - Essayer de garder un peu de place entre la route et le parking pour pouvoir y créer une véritable piste cyclable sécurisée, qui partirait près de l'ancien passage à niveaux, pour pouvoir aller à la sortie de Merville (toujours sur les anciens rails). - Créer un véritable petit "parking-vélos" avec de quoi pouvoir fixer un antivol, pour les clients qui voudront s'y rendre en vélo. L'arrivée récente des "vélo-cargo" est à prendre en compte car ils sont pratiques mais prennent plus de place qu'un simple cyclo. - créer des "liaisons douces" (passerelles, chemins piétons/vélos) pour pouvoir y accéder plus facilement, et cela depuis le centre-ville, et pourquoi pas également pour les habitants du quartier "est" de la ville (battellerie, cité Bouillez, ...) - sur le plan, la place pour le camion de livraison semble un peu petite, surtout pour les manœuvres. Et enfin, espérons que ce ne sera pas un nouveau lieu de "squat" pour les tristement habitués du Aldi actuel, qui passent leurs journées à picoler devant les clients et les promeneurs. Pourquoi pas instaurer un arrêté stipulant l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique... Merci à vous.

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "caramel007@msn.com"<caramel007@msn.com>

Date : 06/09/2023, 13:51

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

JACQUES FONTAINE

email :

caramel007@msn.com

message :

c'est très vague le nouvel emplacement mais je pense que c'est anciennement garage DEROO ce qui est loin du centre à pied! Aldi était bien où il est il suffisait d'agrandir on met tout loin du centre Lidl, Super U et maintenant Aldi VIVE LA VOITURE

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "jeanbaptiste.smal@sfr.fr" <jeanbaptiste.smal@sfr.fr>

Date : 07/09/2023, 14:22

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

SMAL Jean Baptiste

email :

jeanbaptiste.smal@sfr.fr

message :

AVIS défavorable: -Destructions d'habitats naturels d'espèces protégées. -Destruction d'espèces protégées faune et flore. -Destruction d'espaces vert. -Augmentation du flux circulatoire. -Augmentation de pollution. -Accès difficile (trafic déjà très dense) et dangereux (intersection avec la route de la Gorgue) aussi bien pour les clients que pour les camions de livraison. -Destruction du projet de vélo-route -Zone humide. -Eloignement du centre ville pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion notamment les personnes âgées. cordialement

Sujet : Message du site Ville de Merville - Avis sur le projet ALDI Merville

De : "hervemorvan@free.fr" <hervemorvan@free.fr>

Date : 14/09/2023, 07:32

Pour : urbanisme@ville-merville.fr



destinataire :

urbanisme@ville-merville.fr

objet :

Avis sur le projet ALDI Merville

nom :

MORVAN

email :

hervemorvan@free.fr

message :

FAVORABLE

Tous les commentaires ▼



Marjorie Le Noan

Bonsoir a tous .j ai pas tout suivi où sera déporté aldi Henri boucher ? (7)

J'aime Répondre Masquer 5 sem 07/08/23 - 23h48



Sullyvan Fi

Bonjour, l'aldi et Henri boucher existant seront fermés ? (2)

J'aime Répondre Masquer 5 sem 07/08/23 - 19h17



Lionel De Bom

Sullyvan Fi pour être transféré du côté de la gare! (3)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Répondre à Sullyvan Fi...



Gdr Gdr

La, friche est prévue logiquement pour un parking car bcp de monde se gare n'importe comment des lors de la sortie des classes du collège st Robert (4)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Hélène Leroy

Caro'w C. Mathon Amélie Top Dfrmt

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Amélie Top Dfrmt

Hélène Leroy oui c'est pour merveille (5)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Répondre à Hélène Leroy...



Gilles Deflesselles

Pkoi pas le mettre sur le parking roquette aussi n importe quoi (6)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Caroline Soyez

Euh tant que ceux existant ne ferment pas... (7)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Corinne Leclerc

Caroline Soyez en janvier se déplace (8)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Répondre à Caroline Soyez...





Aude-Marine Maniez
A quel endroit route de la gorgue svp? ... 9

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Corinne Leclerc
Aude-Marine Maniez soit du côté du laboratoire au fond ou la route de l'usine
Brasserie bière 10

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Aude-Marine Maniez
Corinne Leclerc merci pour ce renseignement 11

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Répondre à Aude-Marine Maniez...



Jeremy Campagne
Que sera t'il de l'avenir de l'ancien aldi et Henri boucher 12

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Chris Lec
Jeremy Campagne transféré vers le nouveau projet rue de la Gorgue... 13

J'aime Répondre Masquer 4 sem



Jeremy Campagne
Chris Lec je demande que vont devenir les bâtiments de ou aldi et Henri
boucher sont actuellement 14

J'aime Répondre Masquer 4 sem



Chris Lec
Jeremy Campagne Désolée je ne sais pas mais c'est une bonne question 15

J'aime Répondre Masquer 4 sem



Répondre à Jeremy Campagne...




Matthieu Beaufromé
Et un référendum papier ? 16

J'aime Répondre Masquer 5 sem




Anaïs Leroy
C'est très bien d'avoir des nouveaux bâtiments mais pour les personnes a mobilité
réduite, personnes a pieds sa fais un petit bout... 17

J'aime Répondre Masquer 5 sem


 **Christian Duquesne**
Si ce projet abouti lidl et aldi actuel seront tout simplement torpillé Une par tribord et une par bâbord (18)

J'aime Répondre Masquer 5 sem

 **Geneviève Lefebvre Dite Clarie**
Le premier projet était pourtant au cœur de la ville, sur la friche Traitex..... Vraiment dommage, il était plébiscité par tous ! (19)


J'aime Répondre Masquer 5 sem

 2

 **David-Luc Parent**
Geneviève Lefebvre Dite Clarie
Oui proche du centre c'est mieux
Il faut espérer que tous ceux qui plébiscitaient la friche participeront à l'Avis de Participation Électronique et pourrons faire valoir le besoin de commerces proche du centre... (20)

J'aime Répondre Masquer 5 sem


 2

 **Lionel De Bom**
David-Luc Parent vont ils pour une fois écouté l'opinion publique ?et notre décheterie ?à quand, pourquoi ne pas remettre des bennes au sol?sur celle existante! (21)

J'aime Répondre Masquer 5 sem

 **David-Luc Parent**
Lionel De Bom
Il faut espérer que s'il consulte c'est pour écouter (22)

J'aime Répondre Masquer 5 sem

 **Lesage Gaetan**
Geneviève Lefebvre Dite Clarie surtout plus proche du centre ville, là il sera encore plus éloigné que l'actuel (23)

Répondre Masquer 5 sem

 2

La sélection est sur Les plus pertinents, certaines réponses ont donc peut-être été filtrées.

 Répondre à Geneviève Lefebvre Dite Clarie...

 **Magdalena Paquet**
Colette Behaeghe

J'aime Répondre Masquer 5 sem

 **Marie Jo Maniez**
Sur la friche le quartier espère un parking en urgence svp (24)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Cindy Cartier
Julien Cartier

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Julien Cartier
Cindy Cartier c'est où route de la Gorgue ? (25)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Cindy Cartier
Julien Cartier pour partir sur roquette (26)

J'aime Répondre Masquer 5 sem

La sélection est sur Les plus pertinents, certaines réponses ont donc peut-être été filtrées.



Répondre à Cindy Cartier...



Marie Jo Maniez
Ça fera loin du centre pour les personnes à mobilité réduite (27)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Lionel De Bom
Marie Jo Maniez ils vont remettre un train, de la place à la gare, (28)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Marie Jo Maniez
Lionel De Bom !!!!! (29)

J'aime Répondre Masquer 5 sem

La sélection est sur Les plus pertinents, certaines réponses ont donc peut-être été filtrées.



Répondre à Marie Jo Maniez...



Ludo Sifredy
Et la déchetterie, elle arrive bientôt ? (30)

J'aime Répondre Masquer 5 sem



Michel Cavarec
Ludo Sifredy j'espère qu'elle ne se fera jamais à cet endroit 🚧 🚧 (37)

J'aime Répondre Masquer 4 sem



Ludo Sifredy
Michel Cavarec elle serait très bien là (32)

J'aime Répondre Masquer 4 sem

La sélection est sur Les plus pertinents, certaines réponses ont donc peut-être été filtrées.



Répondre à Ludo Sifredy...



REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Objet de la PPVE :

Procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance d'un permis de construire en vue de la construction d'un magasin ALDI route de la Gorgue, sur la Commune de MERVILLE.

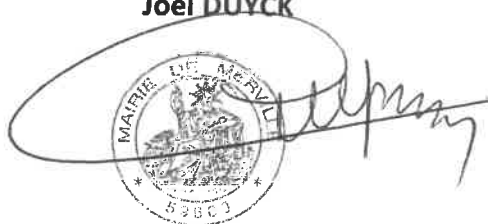
Je soussigné Monsieur Joël DUYCK, Maire de la Commune de MERVILLE

Ai ouvert, ce jour, le présent registre, côté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

A Merville, le 21 août 2023

Le Maire,

Joël DUYCK





OBSERVATIONS DU PUBLIC

Registre des observations du public clos le 19 septembre 2023 – 23h59

- Observations ont été consignées au registre.**
- Lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.**

Le Maire,

Joël DUYCK

